



Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (CSSM)

6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon
sitesdemeudon@gmail.com Site : www.sauvegardesitemeudon.com

Le Président du CSSM

Monsieur Stéphane de Fay
Directeur général
Grand Paris Aménagement (GPA)
Parc du Pont de Flandre, B 033-11
Rue de Cambrai CS 10052 75945 Paris

Meudon, le 7 octobre 2025

LRAR

Objet : Grande Soufflerie, ONERA, Meudon

Monsieur le Directeur général,

Nous avons bien volontiers répondu à votre invitation et à celle de la ville de Meudon pour participer, le 30 juin dernier, à une réunion publique dédiée à l'avenir de la Grande Soufflerie de l'ONERA à Meudon.

Nous voulons vous faire part de nos interrogations concernant le coût annoncé de la restauration de ce bâtiment classé.

M. Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques en charge de la Grande Soufflerie, a indiqué que le coût de sa restauration s'établirait entre 80 et 120 millions d'euros. Le compte rendu écrit de la réunion indique que ce coût comprendrait « les reprises des pathologies », mais aussi « le développement d'un usage », ce que M Gatier n'avait pas signalé. Ces deux versions différentes créent une importante ambiguïté.

Cela nous conduit à nous interroger sur le chiffrage de la restauration : en effet une première évaluation avait été réalisée en 2021 par M Paul Barnoud, ACMH, à la demande de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du Ministère des armées, et aboutissait à un coût estimé de 40 millions d'euros. Pourquoi ce chiffre n'a-t-il pas été évoqué au cours des différentes réunions publiques tenues en 2024 et 2025 ? Comment aboutit-on à un quasi triplement de cette évaluation en quatre ans ?

Nous craignons, comme nous l'avons dit le 30 juin au cours de la réunion publique, que l'ampleur de la dépense désormais invoquée pour la restauration de la Grande Soufflerie ne serve qu'à justifier la densification du programme immobilier du parc de Chalais : à cet égard les réponses apportées en réunion n'ont pas apporté de clarification, le représentant de l'Etat rappelant que l'opération globale d'aménagement ne serait pas déficitaire pour l'Etat.

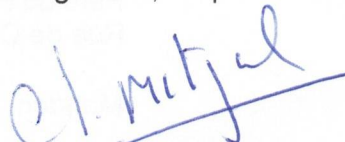
La qualité de la concertation qu'exigerait l'aménagement du parc de Chalais devrait s'accompagner d'une transparence et d'un suivi des informations fournies. Or, nous comprenons que son projet final d'aménagement, comprenant l'accord avec le repreneur de la soufflerie, ne sera rendu public qu'à l'été 2026.

Dans l'intervalle, les Meudonnais ne seront pas associés à son élaboration ; ils n'auront été consultés, en comité restreint, que sur des sujets généraux sans rapport avec l'essentiel.

Nous réitérons les demandes de précisions qui vous ont été transmises le 23 juin (cf. pièce jointe) et qui sont restées sans réponse. Nous y ajoutons les questions posées par la présente lettre après la réunion du 30 juin dernier.

Afin de faire partager aux Meudonnais les nombreuses questions que pose ce projet et notamment sa présentation du 30 juin dernier, notre Association a décidé de rendre public dès maintenant le présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de toute ma considération.



Christian Mitjavile

PJ : lettre adressée le 23 juin 2023 à M. Stephan de Faÿ, Directeur général de GPA

Copie :

- M. Denis Larghero, maire de Meudon
- M. le Sous-préfet d'Antony et Boulogne Billancourt